



CAMPUS VILLEJEAN ET LA HARPE



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

RELAIS HANDICAP

À destination des étudiants
et étudiantes en situation
de handicap permanent ou temporaire



www.univ-rennes2.fr/formation/personnes-situation-handicap

Le Relais Handicap de l'Université Rennes 2 contribue à l'intégration des étudiants en situation de handicap, en collaboration avec les différents services de l'université. Il concentre son action sur la mise en œuvre de l'accessibilité à la formation, à l'aménagement des examens et à l'insertion professionnelle.

L'ACCUEIL

- Individualisé et confidentiel
- Identification et évaluation des besoins
- Information sur les actions proposées par le Relais Handicap
- Sensibilisation aux spécificités du milieu universitaire
- Visites du campus Villejean et La Harpe

L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

L'adaptation des formations en lien avec l'équipe pédagogique :

- L'analyse des besoins et l'organisation de soutien pédagogique
- La prise de notes : des étudiants sont recrutés pour vous transmettre leurs cours
- L'assistance d'un spécialiste Langue des Signes Française ou Langage Parlé Complété
- La transcription de documents en braille
- La mise à disposition de logiciels adaptés (Dragon Naturally Speaking, Viavoice, etc.) et de matériels adaptés (loupes, vidéograndisseur, etc.)

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

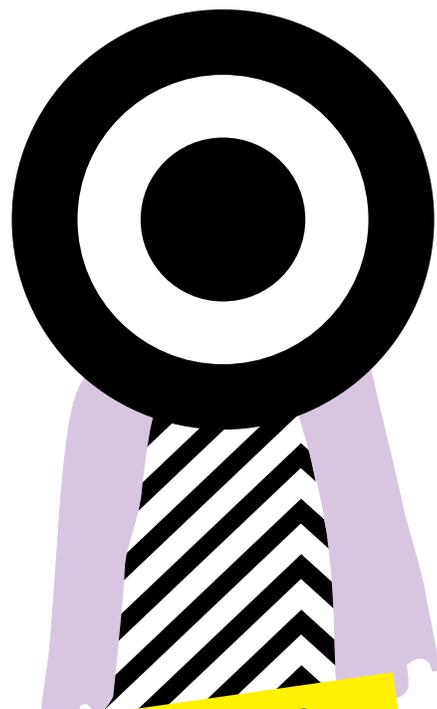
- L'organisation et suivi des aménagements des épreuves
- La majoration de temps pour les épreuves écrites et orales
- L'assistance d'un secrétaire d'examen
- La possibilité de composer en salle individuelle ou en petit groupe
- La transcription des sujets d'examen en braille
- L'adaptation dans la présentation des sujets
- La possibilité d'assistance d'un spécialiste de modes de communications Langue des Signes Française (L.S.F.) ou Langage Parlé Complété (L.P.C.)
- Prêt d'ordinateur

Chaque étudiant est susceptible de bénéficier de ces aménagements après consultation des médecins du Service Santé des Étudiants (SSE).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Comme tous les étudiants de l'Université, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide et de l'accompagnement des chargés de mission du Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) pour l'élaboration de lettres de motivation et du projet professionnel.

Aussi, le Relais Handicap peut grâce à son réseau vous orienter vers des partenaires extérieurs pour vos recherches de stage ou pour votre insertion professionnelle.



VOUS POUVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS SOIT :

- en vous présentant à l' Espace Accompagnement Etudiant - Campus Villejean - Bâtiment P - 2^e étage Ouvert l'après-midi
- ou en téléphonant au 02 99 14 13 96
- ou en vous connectant sur le portail étudiant de l'université de Rennes 2 avec Smart Agenda

RELAIS HANDICAP

Campus Villejean - Bâtiment P
5^e étage (portes 522 - 521 - 520)
Accueil : porte 521

Nos bureaux sont ouverts
tous les jours sauf le vendredi matin
(hors période d'examens)

mél : relais-handicap@univ-rennes2.fr
tél. 02 99 14 10 66 ou 13 97

www.univ-rennes2.fr/formation/personnes-situation-handicap

Retrouvez-nous également
sur les réseaux sociaux



INFORMATIONS PRATIQUES

Logement, bourses, restauration

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.) a pour missions traditionnelles :

Le logement

Le C.R.O.U.S. dispose sur Rennes de logements adaptés et aménagés à destination des étudiants en situation de handicap.

Les bourses

Les étudiants dont le handicap a été reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) bénéficient de mesures particulières pour l'attribution de bourses.

Restauration

Il existe des cafétérias accessibles sur le campus ainsi qu'un restaurant universitaire accessible à proximité immédiate de l'Université Rennes 2.

Plus d'informations : <https://www.crous-rennes.fr/>

Transport

• Les lignes du métro S.T.A.R. sont totalement accessibles (ascenseurs et escaliers mécaniques...). La ligne A du métro permet un accès direct au campus Villejean (arrêt Villejean Université).
<https://www.star.fr/star-sur-mesure/accessibilite-et-decouverte-du-reseau>

• Handistar

Sur réservation, un transport à la demande est proposé pour des déplacements réguliers ou occasionnels dans Rennes Métropole. Plus de renseignements sur : <http://www.handistar.fr/>

• Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : les étudiants en situation de handicap domiciliés en Ille-et-Vilaine qui ne peuvent pas emprunter les transports en commun pour se rendre dans leur établissement peuvent bénéficier d'un service de transport adapté gratuit qui est géré par le Département.
<https://www.mdp35.fr/article/deplacements-mobilites>

VIE ÉTUDIANTE

• Bibliothèques Universitaires (BU)

Les bibliothèques sont accessibles (ascenseurs, bureaux d'accueil et d'accompagnement, postes de consultation informatique adaptés).

Campus Villejean - Bâtiment H

<https://www.bu.univ-rennes2.fr/service/connaitre-conditions-daccessibilite>

• Service de Santé des Étudiants (SSE)

Le Service santé des étudiants assure le suivi de la santé de l'étudiant, de nombreuses prestations médicales et sociales gratuites et confidentielles et une aide aux étudiants en situation de handicap.

Campus Villejean - Bâtiment Érevo, 2^e étage

<https://sse.univ-rennes.eu/>

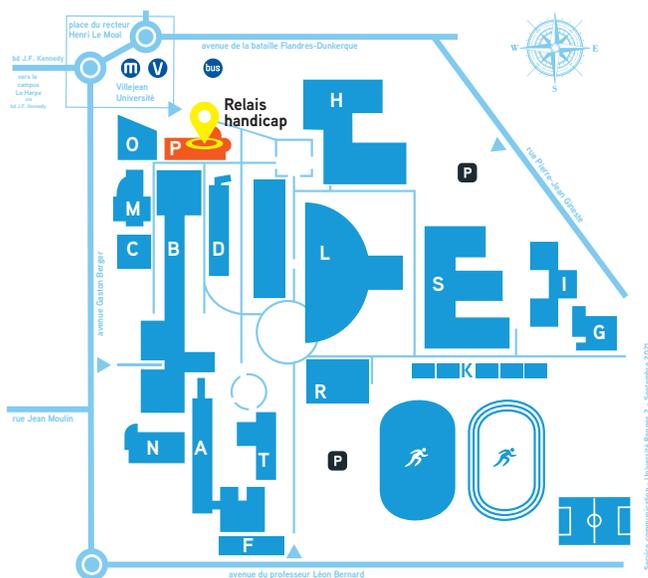
sse@univ-rennes1.fr Tél. : 02 23 23 70 85 ou 70 86

• Association étudiante Handi'Rennes 2 :

Association étudiante d'entraide ouverte à toutes et tous pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées à l'université Rennes 2. Rennes - Campus Villejean - Bâtiment Érevo (local R209)

<https://www.instagram.com/handirennes2/>

<https://www.facebook.com/handirennes2>



AUTRES CONTACTS UTILES

HANDICAP SERVICES 35

Zone artisanale Le Boulais
35690 Acigné
tél. : 02 23 21 01 01
site : www.handicap-services-35.fr

MDPH 35

(Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine)
13, avenue de Cucillé CS 13103
Quartier Beaugard
35031 Rennes Cedex
tél. : 0800 35 35 05 - numéro gratuit
mél : contact@mdph35.fr
www.mdph35.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL SERVICE HANDICAP

1, avenue de la préfecture
Quartier Beaugard
35042 Rennes
tél. : 02 99 02 35 35
<https://www.ille-et-vilaine.fr/taxo/handicap>

COLLECTIF HANDICAPS 35

31, bd du Portugal
Quartier Le Blosson
35200 Rennes
tél. : 09 75 41 68 07
mél : collectif.handicaps35@orange.fr
<http://www.collectifhandicap35.org/accueil>

SITES À CONSULTER

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap>
<https://www.ille-et-vilaine.fr/taxo/handicap>